

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 30  
SEPTEMBRE 2015 À 11 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À  
RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Mesdames et Messieurs les conseillers,	Louise Poirier Katy Dupuis Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent : Monsieur le maire,	Bruno Guilbault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-476 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt d'un procès-verbal de correction - Règlement d'emprunt numéro 090 - Construction de la nouvelle usine de filtration des eaux à Rawdon pour un coût estimatif de 6 390 000 \$

**AVIS DE MOTION**

4. Avis de motion – Règlement numéro 46-2008-8 modifiant le Règlement numéro 46-2008 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux et ses amendements afin d'y appliquer le tracé des sentiers pour la saison hivernale 2015-2016

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

5. Octroi de contrat – Entretien des chemins d'hiver – 3 secteurs
6. Octroi de contrat - Déneigement divers à l'aide d'un souffleur - Certaines rues et chemins avec épandage d'abrasif et entrées municipales - Hivers 2015-2016 et 2016-2017
7. Octroi de contrat – Sable pour abrasif – Hiver 2015-2016
8. Octroi de contrat – Déneigement des bornes-fontaines – 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018
9. Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie avec surveillance des travaux – Réfection et mise aux normes du barrage X0004204 (barrage du lac Rawdon)
10. Octroi de contrat – Services professionnels en urbanisme - Élaboration d'un règlement sur les usages conditionnels
11. Octroi de contrat – Excavation Carroll – Installation écran numérique – Coin 4<sup>e</sup> Avenue et rue Queen
12. Octroi de contrat – Les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc. – Entrée électrique pour l'écran numérique – Coin 4<sup>e</sup> Avenue et rue Queen
13. Renouvellement – Entente de location – 3824 chemin St-Alphonse

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

14. Répartition des coûts – Emprunt pour le renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques - MRC de Matawinie Règlement d'emprunt 151-2012
15. Aménagement parc – École des Cascades – Pavillon Sainte-Anne
16. Affectation – Réserve voirie
17. Affectation – Réserve stationnement
18. Embauche temporaire - Assistant(e) comptoir de prêt - Bibliothèque Alice-Quintal

19. Diverses Formations – Élus municipaux
  20. Nomination - Représentant municipal - Office municipal d'habitation de la Municipalité de Rawdon (OMH)
  21. Installation de panneaux « Arrêt » — Intersection ch. du Lac-Morgan et rue Latendresse
  22. Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière pour l'année 2015
  23. Maison des aînés – Demande d'aide financière
  24. La Sinfonia de Lanaudière – Demande de soutien
  25. Permis de réunion pour l'événement « Les rendez-vous d'automne »
  26. Remise d'une garantie d'exécution de travaux – BPR Ingénieurs-conseils
  27. Affectation - Retenue de garantie 5 % - Excavation Majeau
  28. Correspondance
  29. Affaires nouvelles
  30. Période de questions
  31. Levée de la séance
3. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 090 - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE DE FILTRATION DES EAUX À RAWDON POUR UN COÛT ESTIMATIF DE 6 390 000 \$

15-477 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose, séance tenante, au conseil municipal le procès verbal de correction pour le Règlement d'emprunt numéro 090 concernant la construction de la nouvelle usine de filtration des eaux à Rawdon pour un coût estimatif de 6 390 000 \$, ainsi que ledit règlement d'emprunt dûment corrigé.

#### AVIS DE MOTION

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2008-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2008 RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y APPLIQUER LE TRACÉ DES SENTIERS POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

15-478 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 46-2008-8 modifiant le règlement numéro 46-2008 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux et ses amendements afin d'y appliquer le tracé des sentiers pour la saison hivernale 2015-2016.

#### ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – 3 SECTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 10 septembre 2015 afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver dans 3 secteurs distincts;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 25 septembre 2015, les résultats étant les suivants :

#### RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (COÛT UNITAIRE PAR KILOMÈTRE, TAXES EN SUS)

Secteur	OPTION 1 - 3 ANS		OPTION 2 - 5 ANS	
	Plus basse offre (tx en sus)	Plus bas soumissionnaire	Plus basse offres (tx en sus)	Plus bas soumissionnaire
2	2 697 \$	Excavation Carroll inc.	2 697 \$	Excavation Carroll inc.
4	2 897 \$	Excavation Carroll inc.	2 799 \$	9012-8067 Québec inc.
5	MTQ : 5 997 \$ Rues mun. 2 997 \$	Excavation Carroll inc.	MTQ : 5 997 \$ Rues mun. 2 997 \$	Excavation Carroll inc.

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du Service des travaux publics les recommandations du directeur général en date du 29 septembre 2015.

15-479 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver selon l'option numéro 2, soit pour une période contractuelle de 5 ans, au plus bas soumissionnaire conforme dans chacun des 3 secteurs, soit :

Secteur 2 : L'entreprise Excavation Carroll inc. au montant 2 697 \$ par kilomètre, taxes en sus;

Secteur 4 : L'entreprise 9012-8067 Québec inc., au montant 2 799 \$ par kilomètre, taxes en sus, l'octroi de ce contrat étant conditionnel à la signature de l'avenant au cautionnement de soumission émis par la compagnie Intact assurance.

Secteur 5 : L'entreprise Excavation Carroll inc. au montant 2 997 \$ par kilomètre, taxes en sus, pour les rues municipales et un montant de 5 997 \$, par kilomètre, taxes en sus, pour les chemins du Ministère des Transport du Québec.

et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 330 00 443.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

6. OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DIVERS À L'AIDE D'UN SOUFFLEUR - CERTAINES RUES ET CHEMINS AVEC ÉPANDAGE D'ABRASIF ET ENTRÉES MUNICIPALES - HIVERS 2015-2016 ET 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 15 septembre 2015 auprès de douze (12) soumissionnaires potentiels pour le déneigement divers à l'aide d'un souffleur de certaines rues et de chemins, avec épandage d'abrasif et entrées municipales, dans 9 secteurs distincts, pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions en date du 28 septembre 2015, les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES OFFRES POUR CHACUN DES SECTEURS (TAXES INCLUSES)**

<b>1 – SECTEUR ENGOULEVENT – 2 ENTRÉES MUNICIPALES</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr	<b>2 184,53 \$</b>	Non-conformité mineure
Patrick Bélanger	2 299,50 \$	Non-conformité mineure
9014-8222 Qué inc./Ferme Guy Rivest	5 748,75 \$	Conforme

  

<b>2 - SECTEUR GRATTEEN – 8 RUES / 0,69 KM</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr	<b>19 994,15 \$</b>	Non-conformité mineure
9014-8222 Qué inc./Ferme Guy Rivest	22 765,05 \$	Conforme

  

<b>3 - SECTEUR KILDARE – 1 ENTRÉE MUNICIPALE</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Marc Leblanc & Céline Harnois	<b>689,85 \$</b>	Non-conformité mineure
9014-8222 Qué inc./Ferme Guy Rivest	747,34 \$	Conforme

  

<b>4 – SECTEUR MASON – 11 RUES / 2,45 KM</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	<b>27 364,05 \$</b>	Conforme

  

<b>5 – SECTEUR PONTBRIAND SUD – 1 RUE / 0,13 KM &amp; 1 ENTRÉE MUNICIPALE</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Paysages Lanaudière inc.	<b>2 713,41 \$</b>	Conforme
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	3 449,25 \$	Conforme

  

<b>6 – SECTEUR PLATEAU – 2 RUES / 0,13 KM</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>

Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr	<b>1 264,73 \$</b>	Non-conformité mineure
Patrick Bélanger	1 379,70 \$	Non-conformité mineure
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	1 494,68 \$	Conforme

#### **7 – SECTEUR BRENNAN – 6 RUES / 1,32 KM**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr	<b>11 957,40 \$</b>	Non-conformité mineure
Patrick Bélanger	12 647,25 \$	Non-conformité mineure
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	13 107,15 \$	Conforme

#### **8 – SECTEUR CENTRE VILLE – 5 RUES / 0,77 KM**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	<b>10 347,75 \$</b>	Conforme
Club de Golf Rawdon	13 797,00 \$	Non-conformité majeure

#### **9 – SECTEUR MORGAN – 1 RUE / 0,51 KM & SABLAGE SUR APPEL**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr	<b>5 748,75 \$</b>	Non-conformité mineure
Sablage à l'unité sur demande seulement	<b>114,98 \$</b>	Non-conformité mineure

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2015.

15-480

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour le déneigement divers à l'aide d'un souffleur de certaines rues et de chemins, avec épandage d'abrasif et entrées municipales pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, dans chacun des 9 secteurs, soit :

1 - Secteur Engoulevant à Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr, pour la somme de 2 184,53 \$ taxes incluses;

2 - Secteur Gratten à Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr, pour la somme de 19 994,15 \$ taxes incluses;

3 - Secteur Kildare à Marc Leblanc et Céline Harnois, pour la somme de 689,85 \$ taxes incluses;

4 - Secteur Mason à l'entreprise 9014-8222 Qué. inc. (Ferme Guy Rivest, pour la somme de 27 364,05 \$ taxes incluses;

5 - Secteur Pontbriand Sud à l'entreprise Paysages Lanaudière inc., pour la somme de 2 713,41 \$ taxes incluses;

6 - Secteur Plateau à Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr, pour la somme de 1 264,73 \$ taxes incluses;

7 - Secteur Brennan à Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr, pour la somme de 11 957,40 \$ taxes incluses;

8 - Secteur Centre-ville à l'entreprise 9014-8222 Qué. inc. (Ferme Guy Rivest, pour la somme de 10 347,75 \$ taxes incluses;

9 - Secteur Morgan à Robert Macdonald f.a.s. Les Services RM enr, pour la somme de 5 748,75 \$ taxes incluses, avec sablage sur demande seulement au coût unitaire de 114,98 \$ taxes incluses.

et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 330 00 443.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

7. OCTROI DE CONTRAT – SABLE POUR ABRASIF – HIVER 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 14 septembre 2015 auprès de deux (2) soumissionnaires potentiels pour l'achat de sable pour abrasif pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 25 septembre 2015 provenant des entreprises 9012-8067 Québec inc. et Concassage Carroll inc., les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES OFFRES (TAXES INCLUSES)**

ENTREPRISES	PRIX / TONNE MÉTRIQUE SANS TRANSPORT	PRIX / TONNE MÉTRIQUE AVEC TRANSPORT	CONFORMITÉ
<b>9012-8067 Qué inc.</b> Sablière Réginald Mailhot Transport/ Km non indiqué	8,33 \$	12,12 \$	Non-conformité mineure
<b>Concassage Carroll inc.</b> Banc Chertsey / 34.9 km	4,60 \$	13,80 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 28 septembre 2015.

15-481 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour l'achat de sable pour abrasif pour l'hiver 2015-2016 avec transport au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9012-8067 Québec inc., au prix de 12,12 \$/tonne métrique, taxes incluses, pour une quantité approximative de 4 000 tonnes métriques., et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 330 00 622.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

8. OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES – 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 17 septembre 2015 auprès de treize (13) soumissionnaires potentiels pour le déneigement des bornes-fontaines dans cinq (5) secteurs distincts pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions en date du 28 septembre 2015, les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES OFFRES POUR CHACUN DES SECTEURS (TAXES INCLUSES)**

<b>1 – SECTEUR CENTRE-VILLE (172 unités)</b>		
Entreprise	Montant	Conformité
9012-8067 Qué inc./Exc.Mailhot & Fils	<b>29 633,88 \$</b>	Conforme
Dawson Carroll	34 409,72 \$	Conforme
Patrick Bélanger	47 461,68 \$	Conforme
9014-8222 Qué inc./Ferme Guy Rivest	53 210,48 \$	Conforme
Marc Leblanc – Céline Harnois	53 394,39 \$	Non vérifié
Paysages Lanaudière inc.	74 158,88 \$	Conforme

<b>2 - SECTEUR MIGALI-FOREST-BEAVER (59 unités)</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
9012-8067 Qué inc./Exc.Mailhot & Fils	<b>10 165,10 \$</b>	Conforme
Dawson Carroll	11 192,82 \$	Conforme
Ménard & Filles inc.	12 210,35 \$	Non vérifié
Patrick Bélanger	16 280,46 \$	Conforme
9014-8222 Qué inc./Ferme Guy Rivest	18 252,43 \$	Conforme
Marc Leblanc – Céline Harnois	18 315,51 \$	Non vérifié

<b>3 - SECTEUR MORGAN (2 unités)</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Dawson Carroll	<b>400,11 \$</b>	Conforme

<b>4 – SECTEUR BRENNAN (4 unités)</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Patrick Bélanger	<b>758,83 \$</b>	Conforme
Dawson Carroll	800,23 \$	Conforme
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	1 237,45 \$	Conforme

<b>5 – SECTEUR PONTBRIAND SUD (35 unités)</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>	<b>Conformité</b>
Paysages Lanaudière inc.	<b>9 657,90 \$</b>	Conforme
9014-8222 Qué. inc. / Ferme Guy Rivest	10 827,71 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 28 septembre 2015.

15-482

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer les contrats de déneigement des bornes-fontaines, pour la période contractuelle de trois ans (saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018), au plus bas soumissionnaire conforme à chacun des secteurs, soit :

1 - Secteur Centre-Ville (172 unités) à l'entreprise 9012-8067 Québec inc., pour la somme de 29 633,88 \$ taxes incluses;

2 - Secteur Migali-Forest-Beaver (59 unités) à l'entreprise 9012-8067 Québec inc., pour la somme de 10 165,10 \$ taxes incluses;

3 - Secteur Morgan (2 unités) à Dawson Carroll, pour la somme de 400,11 \$ taxes incluses;

4 - Secteur Brennan (4 unités) à Patrick Bélanger, pour la somme de 758,83 \$ taxes incluses;

5 - Secteur Pontbriand Sud (35 unités) à l'entreprise Paysages Lanaudière inc., pour la somme de 9 657,90 \$ taxes incluses;

et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 330 00 443.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

9. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE AVEC SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU BARRAGE X0004204 (BARRAGE DU LAC RAWDON)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 14 septembre 2015 auprès de trois (3) soumissionnaires potentiels pour des services professionnels

d'ingénierie avec surveillance des travaux pour les travaux de réfection et de mise aux normes du barrage du lac Rawdon;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 29 septembre 2015 provenant des firmes CIMA+ et Hydrosys;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant obtenu la plus haute cote finale et déposée la plus basse soumission conforme est CIMA+, au montant de 72 342,27 \$, taxes incluses, la soumission étant conforme aux dispositions spécifiées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait prévu affecter une somme de 150 000 \$ provenant des surplus libres en paiement comptant d'une partie du règlement d'emprunt numéro 140;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ayant analysé les soumissions.

15-483 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie avec surveillance des travaux pour les travaux de réfection et de mise aux normes du barrage du lac Rawdon à la firme CIMA+, au montant de 72 342,27 \$, taxes incluses, et à cette fin, le conseil municipal approuve un montant correspondant, provenant des surplus libres de la Municipalité.

D'autoriser M. François Rochette, gestionnaire du projet, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

10. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de développement, la Municipalité souhaite procéder à l'élaboration d'un règlement sur les usages conditionnels et que pour ce faire, elle désire retenir les services professionnels d'un consultant en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en urbanisme et aménagement du territoire reçue de l'entreprise PRO-ES Info-Conseil inc., pour l'élaboration d'un règlement sur les usages conditionnels au montant de 8 400 \$ plus les taxes applicables.

15-484 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer un contrat à l'entreprise PRO-ES Info-Conseil inc., pour services professionnels en urbanisme pour l'élaboration d'un règlement sur les usages conditionnels, pour un montant de 8 400 \$, plus les taxes applicables, ce montant pouvant être majoré jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables, le tout en fonction de la complexité du dossier et les services demandés, et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 610 00 418.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

11. OCTROI DE CONTRAT – EXCAVATION CARROLL – INSTALLATION ÉCRAN NUMÉRIQUE – COIN 4<sup>E</sup> AVENUE ET RUE QUEEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité installera incessamment un écran numérique au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Queen et qu'il est nécessaire d'y installer un poteau pour le compteur électrique ainsi qu'une base de béton;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavation Carroll inc. pour effectuer ces travaux pour un montant de 8 474,84 \$, plus les taxes applicables.

15-485 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier le contrat octroyé à l'entreprise Excavation Carroll inc. pour les travaux à effectuer au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Queen pour un montant de 8 474,84 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie) dans la catégorie de *Réfection de bâtiment municipal*, remboursable sur une période de 10 ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

12. OCTROI DE CONTRAT – LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ JACQUES NADEAU INC. – ENTRÉE ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCRAN NUMÉRIQUE – COIN 4E AVENUE ET RUE QUEEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité installera incessamment un écran numérique au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Queen et qu'il est nécessaire d'y installer une entrée électrique afin d'alimenter cet écran;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise d'électricité Jacques Nadeau inc. pour l'installation de cette entrée électrique pour un montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables.

15-486 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier le contrat octroyé à Les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc. pour l'installation d'une entrée électrique au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Queen pour un montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie) dans la catégorie de *Réfection de bâtiment municipaux*, remboursable sur une période de 10 ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

13. RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE LOCATION – 3824 CHEMIN ST-ALPHONSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est locataire d'un local situé au 3824, ch. St-Alphonse à Rawdon, lequel est utilisé par le Service des loisirs et de la culture à des fins d'entreposage d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location vient à échéance en septembre 2015 et qu'il est souhaitable de procéder au renouvellement de cette entente pour une période de douze (12) mois.

15-487 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder au renouvellement de l'entente de location ci-haut décrite pour une période additionnelle de douze (12) mois.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de location à intervenir entre les parties.

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

14. RÉPARTITION DES COÛTS – EMPRUNT POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES – MRC DE MATAWINIE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 151-2012

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt 151-2012, de la MRC de Matawinie, a été approuvé par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire pour le renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie doit procéder au financement auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de ce règlement prévoit que chaque municipalité assume une part égale équivalente à 1/15 des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE selon cette répartition des coûts, la part de chacune des municipalités représente une somme de 7 055,00 \$ auquel peut s'ajouter des intérêts et des frais d'émission de financement selon l'emprunt négocié par la Ministère;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du règlement, les municipalités locales peuvent, à leur discrétion et suite à une décision de leur conseil, rembourser la totalité de la somme lui étant imputée, soit avant que ne soit contracté l'emprunt ou au renouvellement du terme.

15-488 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que le préambule de la présente résolution fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



Que le montant de 7 055 \$ attribuable à notre municipalité soit financé par emprunt par le biais de la MRC de Matawinie, les remboursements de cet emprunt seront inclus dans la quote-part relative à la fibre optique de la MRC de Matawinie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

15. AMÉNAGEMENT PARC – ÉCOLE DES CASCADES – PAVILLON SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT le projet de la Commission scolaire des Samares pour l'aménagement d'un parc à l'école des Cascades, pavillon Sainte-Anne, lequel sera réalisé au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'agir à titre de partenaire avec la Commission scolaire et de contribuer à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accompagnera la Commission scolaire en mettant à sa disposition un service de soutien technique, de la machinerie et de la main-d'œuvre du Service des travaux publics, d'une valeur estimée à 2 985,80 \$ ainsi que certains matériaux nécessaires pour un montant de 4 719,96 \$ taxes nets, le tout totalisant 7 705,76 \$.

15-489 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De contribuer à la réalisation du projet de la Commission scolaire des Samares en autorisant le prêt de la machinerie et de la main d'œuvre du Service des travaux publics ainsi qu'un service de soutien technique d'une valeur estimée à 2 985,80 \$.

D'octroyer un soutien financier de l'ordre de 4 719,96 \$ taxes nets, pour l'achat des matériaux nécessaires et que ce montant soit imputé au poste budgétaire numéro 02 130 00 970 (aide aux organismes).

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

16. AFFECTATION – RÉSERVE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin 2008, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 43-2008 établissant une réserve à des fins de voirie municipale, constituée d'une somme de 100 000 \$ provenant du surplus non affecté de l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, un solde de 23 619,32 \$ demeure toujours dans ce fonds réservé et qu'il y a lieu de verser ce solde du fonds réservé, à des fins de voirie municipale.

15-490 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le versement du solde de 23 619,32 \$ du fonds réservé au fonds général, au poste budgétaire numéro 02 320 00 521 (entretien chemins, routes et trottoirs).

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

17. AFFECTATION – RÉSERVE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les articles 5.1.2.6, 5.1.2.6.1 et 5.1.2.6.2 du Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur village), prévoient que lorsqu'un demandeur obtient une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement ou un espace de stationnement, une compensation financière est exigible, laquelle doit être versée dans un poste budgétaire réservé à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement.

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, les sommes disponibles dans ce poste budgétaire s'élèvent à 12 000 \$ et qu'il y a lieu d'affecter ce montant à des travaux de réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville.

15-491 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'affectation de la somme de 12 000 \$ du poste budgétaire réservé à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement, aux travaux de réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

18. EMBAUCHE TEMPORAIRE - ASSISTANT(E) COMPTOIR DE PRÊT - BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon déroulement et la continuité des activités de la bibliothèque Alice-Quintal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un(e) assistant(e) au comptoir de prêt;

15-492 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'embauche temporaire d'un(e) assistant(e) au comptoir de prêt, conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur.

19. DIVERSES FORMATIONS – ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les différentes offres de formation destinées aux élus municipaux dans différents champs de compétence;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par certains d'entre eux à participer à des formations, dont les coûts d'inscription totalisent 2500,49 \$, taxes incluses.

15-493 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser une dépense de 2500,49 \$, taxes incluses, pour l'inscription de Mesdames les conseillères Stéphanie Labelle et Louise Poirier, Monsieur le conseiller Renald Breault ainsi que Monsieur le maire Bruno Guilbault, à différentes formations destinées aux élus municipaux et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 110 00 454.

20. NOMINATION - REPRÉSENTANT MUNICIPAL - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON (OMH)

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un (1) des trois (3) représentants municipaux siégeant au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Rawdon est échu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau représentant municipal pour une durée de trois (3) ans.

15-494 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer madame Sonia Massicotte à titre de représentant(e) municipal(e) au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Rawdon pour une durée de trois (3) ans.

21. INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT » — INTERSECTION CH. DU LAC-MORGAN ET RUE LATENDRESSE

CONSIDÉRANT des demandes afin que soient installés deux (2) panneaux « Arrêt » à l'intersection du ch. du Lac-Morgan et de la rue Latendresse afin d'accroître la sécurité aux abords de l'école des Cascades, pavillon Ste-Anne;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

15-495 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation de deux (2) panneaux « Arrêt » à l'intersection du ch. du Lac-Morgan et de la rue Latendresse afin d'accroître la sécurité aux abords de l'école des Cascades, pavillon Ste-Anne.

22. MOISSON LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière est un organisme de charité qui aide un réseau de plus de 70 organismes communautaires de la région afin que soient distribuées des denrées alimentaires variées à des personnes vivant une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière sollicite le soutien financier de la Municipalité afin de poursuivre ses activités.

15-496 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à Moisson Lanaudière.

23. MAISON DES AÎNÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des aînés offre différents ateliers à ses membres, notamment des ateliers de couture, tissage, peinture, tricot et scrapbooking;

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière pour l'achat de matériel.

15-497 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière au montant de 200 \$ à la Maison des aînés.

24. LA SINFONIA DE LANAUDIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT une demande de soutien de La Sinfonia de Lanaudière par l'entremise d'une lettre d'appui qui considère La Sinfonia de Lanaudière comme organisme reconnu, le tout afin d'appuyer cette dernière dans ses démarches pour solliciter un financement provincial adéquat.

15-498 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De soutenir formellement La Sinfonia de Lanaudière dans ses démarches visant à obtenir un financement provincial adéquat, par l'entremise d'une lettre d'appui.

25. PERMIS DE RÉUNION POUR L'ÉVÈNEMENT « LES RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE »

CONSIDÉRANT QUE l'activité les « Rendez-vous d'automne » se déroulera les samedis 7, 14 et 21 novembre 2015 de 20 h à 22 h 30 au centre Metcalfe;

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir un service supplémentaire aux citoyens, un permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées doit être demandé dans le cadre de cette activité.

15-499 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors des « Rendez-vous d'automne » présentés au centre Metcalfe les 7, 14 et 21 novembre 2015 de 20 h à 22 h 30, conditionnellement à l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

26. REMISE D'UNE GARANTIE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX – BPR INGÉNIEURS-CONSEILS

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à la firme BPR Ingénieurs-conseils pour la reconstruction de la caserne incendie est terminé et qu'il y a lieu de faire remise de la garantie d'exécution des travaux au montant de 10 000 \$ à cette dernière;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rochette, gestionnaire de projet, en date du 15 septembre 2015.

15-500 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser et de faire remise de la garantie d'exécution des travaux au montant de 10 000 \$, à la firme de consultants BPR Ingénieurs-conseils.

27. AFFECTATION - RETENUE DE GARANTIE 5 % - EXCAVATION MAJEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une somme de 14 919,46 \$, représentant une retenue de garantie de 5 % pour des travaux effectués par l'entreprise Excavation Majeau sur le croissant du Lac au cours de l'année 2007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter ce montant de 14 919,46 \$ aux coûts des travaux correctifs qui débiteront prochainement sur cette rue.

15-501 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'affecter la retenue de garantie de 5 %, au montant de 14 919,46 \$, aux coûts des travaux correctifs qui débuteront prochainement sur le croissant du Lac, afin d'en diminuer les coûts.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent aux fins de la présente résolution.

28. CORRESPONDANCE

29. AFFAIRES NOUVELLES

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

15-502 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 11h 32.

(S)  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(S)  
\_\_\_\_\_  
Bruno Guilbault  
Maire